

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES	
CC  VENDEE SÈVRE AUTIZES  12 / 15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ	
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES	
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC  SUD VENDEE LITTORAL  12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	GANDRIEAU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS		
CC  PAYS FONTENAY VENDEE  14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE	
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ		
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE	
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Totaux Délégués présents : 40/64			

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GÉLOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLIET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LES AU VAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU Jérémy	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### OBJET : ADHESION CEPRI DELIB N°34 CS DU 27-03-2023

Durant le mois de Février le SmVSA a été contacté par le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondations) pour élargir son adhésion à l'organisme.

Aujourd'hui le SmVSA est adhérent du réseau PAPI/SLGRI du CEPRI. Cette adhésion de 2000 € par an apporte un ensemble de services :

- L'accès à la plateforme PAPI/SLGRI regroupant un grand nombre de documents, d'informations et de discussions sur ces sujets
- L'appui méthodologique dont l'accès à des guides et à des ressources pour l'élaboration de PAPI ou de SLGRI

Par différence au réseau, adhérer en tant que membre de cette association permet d'accéder à des services supplémentaires tels que :

- La défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances décisionnelles au plus haut niveau (informations régulières sur les projets réglementaires, participation à des groupes de travail nationaux ...)
- Le bénéfice des productions de l'association : guides méthodologiques, recueils d'expérience, veille juridique...
- La représentation dans les instances décisionnelles de l'association nous permettant de participer aux orientations stratégiques du CEPRI
- La possibilité de contacter les experts techniques du CEPRI pour être accompagné sur des problématiques spécifiques

L'adhésion complète au CEPRI est au prix de 3 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Adhérer à la « formule » complète au CEPRI pour 3 000 €
- Signer tous les documents nécessaires à l'adhésion pour devenir membre du CEPRI
- Nommer Arnaud Charpentier comme représentant titulaire et James Gandrieau comme suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#